

A propos

Depuis la signature en décembre 2006 de l'accord Euro-Méditerranéen relatif aux services aériens entre la communauté Européenne et ses états membres, d'une part, et le Royaume du Maroc d'autre part, l'offre sur tous les aéroports du Royaume a connu une forte augmentation avec une moyenne annuelle de +13% entre 2005 et 2013.

Particulièrement, l'aéroport de Casablanca, qui a enregistré des hausses de trafic importantes, a été affecté par des problèmes de congestion pendant ces dernières années.

L'aéroport de Rabat/Salé fait aussi face à des problèmes de gestion de trafic. Il s'agit d'un aéroport mixte, ouvert aux vols civils et militaires, qui reçoit de nombreux vols officiels et VIP, ainsi que des vols d'aviation d'affaires. Étant donné sa proximité avec Casablanca, il sert aussi d'aéroport de dégagement.

Cette saturation, qui provoque une congestion du système aéroportuaire Casablanca-Rabat, a pour conséquence des problèmes de qualité de service et de ponctualité. De plus, le confort passagers est fortement impacté au niveau des comptoirs d'enregistrement, des filtres de police, des filtres de sécurité, des salles d'embarquement et des délais de livraison de bagages, pénalisant le développement du trafic aérien dans le Royaume du Maroc et la qualité de service rendu.

Au vu de ce qui précède, le Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique a décidé d'organiser le trafic pour répondre aux besoins actuels et futurs des transporteurs aériens desservant le Royaume du Maroc dans des conditions optimales en qualifiant les aéroports de Casablanca et Rabat/Salé au Niveau 3 IATA avec la mise en place d'un Coordonnateur et d'un Comité de Coordination.

Dans cette nouvelle vision, les aéroports de Casablanca et Rabat/Salé sont traités en tant qu'un système aéroportuaire afin d'optimiser l'organisation des créneaux horaires entre les deux aéroports.